Nations Unies



Distr. générale 21 septembre 2012 Français

Original: anglais

Soixante-septième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-septième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012

Séances plénières

- 1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
- 2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
- 3. Pouvoirs des représentants à la soixante-septième session de l'Assemblée générale:
 - Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
- 4. Élection du Président de l'Assemblée générale1.
- 6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale¹.
- 7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
- 8. Débat général.

¹ Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-huitième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.





^{*} Nouveau tirage pour raisons techniques (28 septembre 2012).

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

- 9. Rapport du Conseil économique et social².
- 10. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine.
- 11. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida.
- 12. Le sport au service de la paix et du développement.
- 13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
- 14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes³.
- 15. Culture de paix.
- Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain.
- 29. Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

- 30. Rapport du Conseil de sécurité.
- 31. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
- 32. Les diamants, facteur de conflits.
- 33. Prévention des conflits armés.
- 34. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
- 35. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.
- 36. La situation au Moyen-Orient.
- 37. Question de Palestine.

² L'Assemblée générale a pris note de l'indication selon laquelle, du fait de l'application de la résolution 58/316, les parties concernées du chapitre I du rapport du Conseil économique et social seront examinées par les grandes commissions intéressées, au titre de points figurant déjà à leur ordre du jour, pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

³ Par sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment en faisant participer le Président du Conseil à ses débats. Par sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

- 38. La situation en Afghanistan.
- 39. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
- 40. Question de l'île comorienne de Mayotte.
- 41. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
- 42. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement⁴.
- 43. Question de Chypre⁵.
- 44. Agression armée contre la République démocratique du Congo⁵.
- 45. Question des îles Falkland (Malvinas)⁵.
- 46. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti⁵.
- 47. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraquiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales⁵.
- 48. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït⁵.

C. Développement de l'Afrique

- 63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme⁶.

⁴ Conformément à la décision 60/508, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

Onformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

⁶ Par sa résolution 65/281, l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer cette question à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant également entendu que le Président du Conseil présentera ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagera avec lui, lorsqu'il lui présentera le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

- 70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - b) Assistance au peuple palestinien;
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

F. Promotion de la justice et du droit international

- 71. Rapport de la Cour internationale de Justice.
- 72. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
- 73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
- 74. Rapport de la Cour pénale internationale.
- 75. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer⁷;
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes.
- 83. L'état de droit aux niveaux national et international 8.

Par sa résolution 66/231, l'Assemblée générale a décidé de consacrer deux journées de séances plénières de sa soixante-septième session, les 10 et 11 décembre 2012, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

⁸ Par sa résolution 66/102, l'Assemblée générale a décidé de tenir une réunion de haut niveau sur « L'état de droit aux niveaux national et international », le lundi 24 septembre 2012.

G. Désarmement

85. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique⁹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 106. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation 10.
- 107. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.
- 108. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
- 109. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.
- 110. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;
 - d) Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme.
- 111. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations ¹¹:
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - g) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement;
 - h) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la CNUCED.
- 112. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.

⁹ L'Assemblée générale a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui doit être directement examiné en séance plénière au titre du point 85 de l'ordre du jour traitent de la question inscrite à l'ordre du jour sous le titre « Désarmement général et complet » et a décidé que les paragraphes pertinents du rapport seraient portés à l'attention de la Première Commission lors de son examen du point 94 de l'ordre du jour.

¹⁰ Comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général présentera brièvement son rapport annuel à l'Assemblée générale, au titre de la première question examinée dans la matinée du mardi 25 septembre 2012, avant l'ouverture du débat général.

¹¹ S'agissant des points subsidiaires a) à e), voir Cinquième Commission.

- 113. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire 12.
- 114. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
- 115. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
- 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale 13.
- 117. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
- 118. Renforcement du système des Nations Unies :
 - a) Renforcement du système des Nations Unies;
 - Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale.
- 119. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.
- 120. Multilinguisme.
- 121. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
 - a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
 - Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes:
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective;
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise;
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale;

¹² Par sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

¹³ En application de la résolution 58/316, et afin de faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 116 de l'ordre du jour à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient leur programme de travail provisoire et prendraient leur décision y relative.

- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
- k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne;
- 1) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie;
- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;
- n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
- o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
- p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains:
- r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique;
- s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
- t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
- u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération;
- v) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe;
- w) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale.
- 122. Suite donnée aux recommandations de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme Pétrole contre nourriture de l'Organisation des Nations Unies.
- 123. Santé mondiale et politique étrangère.
- 124. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
- 125. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

- 126. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
- 127. Prise en compte des besoins socioéconomiques des personnes, des familles et des sociétés touchées par les troubles du spectre autistique et les autres troubles du développement.
- 131. Planification des programmes 14.

Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

G. Désarmement

- 86. Réduction des budgets militaires.
- 87. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
- 88. Maintien de la sécurité internationale relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.
- 89. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale.
- 90. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
- 91. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
- 92. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
- 93. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
- 94. Désarmement général et complet⁹:
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques;
 - Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;

¹⁴ Conformément au paragraphe 2 de la résolution 64/229, dans lequel elle a souligné de nouveau que l'Assemblée générale réunie en séance plénière et ses grandes commissions sont appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), l'Assemblée générale a décidé de renvoyer cette question à la plénière et aux grandes commissions afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

- e) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri;
- f) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- g) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
- h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- i) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
- j) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements;
- k) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
- l) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
- m) Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes;
- n) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites;
- o) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
- p) Relation entre le désarmement et le développement;
- q) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- s) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
- t) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction:
- u) Désarmement régional;
- v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- w) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
- x) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- y) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
- z) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires;
- aa) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
- bb) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;

12-51841 **9**

- cc) Réduction du danger nucléaire;
- dd) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- ee) Désarmement nucléaire;
- ff) Missiles.
- 95. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - g) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.
- 96. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
 - Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
- 97. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
- 98. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
- 99. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
- 100. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- 101. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
- 102. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
- 131. Planification des programmes¹⁴.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

- 49. Université pour la paix.
- 50. Effets des rayonnements ionisants.
- 51. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
- 52. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
- 53. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
- 54. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
- 55. Questions relatives à l'information.
- 56. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
- 57. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
- 58. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
- 59. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation.
- Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
- 131. Planification des programmes¹⁴.

Deuxième Commission

- 5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.
- A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies
 - 17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
 - 18. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement.
 - Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008.
 - 20. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
 - Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire:
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
 - 21. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
 - 22. Mondialisation et interdépendance :

- a) Mondialisation et interdépendance;
- b) Migrations internationales et développement.
- 23. Groupes de pays en situation particulière :
 - Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
- 24. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Coopération pour le développement industriel.
- 25. Activités opérationnelles de développement :
 - a) Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud.
- 26. Développement agricole et sécurité alimentaire.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

61. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
- 131. Planification des programmes¹⁴.

Troisième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

27. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

28. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

62. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

D. Promotion des droits de l'homme

- 64. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
- 65. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
- 66. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones;
 - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.
- 67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- 68. Droit des peuples à l'autodétermination.

- 69. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 103. Prévention du crime et justice pénale.
- 104. Contrôle international des drogues.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
- 131. Planification des programmes¹⁴.

Cinquième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 111. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations 15:
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale:
 - e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

¹⁵ Pour les alinéas f) à h), voir séances plénières.

- 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
- 128. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - c) Centre du commerce international;
 - d) Université des Nations Unies;
 - e) Plan-cadre d'équipement;
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - j) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - 1) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - n) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - p) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - q) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - r) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
- 129. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
- 130. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.
- 131. Planification des programmes¹⁴.
- 132. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
- 133. Plan des conférences.
- 134. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

- 135. Gestion des ressources humaines.
- 136. Corps commun d'inspection.
- 137. Régime commun des Nations Unies.
- 138. Régime des pensions des Nations Unies.
- 139. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique.
- 140. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
- 141. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies 16.
- 142. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
- 143. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
- 144. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
- 145. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 146. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 147. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.
- 148. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.
- 149. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
- 150. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
- 151. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.
- 152. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
- 153. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

Par sa résolution 66/237, l'Assemblée générale a invité la Sixième Commission à examiner les aspects juridiques du rapport que présentera le Secrétaire général, sans préjudice des prérogatives de la Cinquième Commission, grande commission chargée des questions administratives et budgétaires; et a décidé notamment de réexaminer, à sa soixante-septième session, les questions du mandat, de la compétence et du fonctionnement du Bureau de l'aide juridique au personnel, dans le cadre des Cinquième et Sixième Commissions, chacune en ce qui la concerne. Sur cette base, l'Assemblée a décidé de renvoyer cette question à ces deux commissions.

- 154. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
- 155. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
- 156. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
- 157. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
- 158. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
- 159. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.
- 160. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.
- 161. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne.
- 162. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
- 163. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
- 164. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité.

Sixième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

F. Promotion de la justice et du droit international

- 76. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.
- 77. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-cinquième session.
- 78. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
- 79. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions.
- 80. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.
- 81. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.

- 82. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
- 83. L'état de droit aux niveaux national et international⁸.
- 84. Portée et application du principe de compétence universelle.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

105. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
- 131. Planification des programmes¹⁴.
- 141. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies¹⁶.
- 165. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
- 166. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique.
- 167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques.
- 168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Société andine de développement.
- 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale.
- 170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.